La Société GLOBE SERVICES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège social est fixé 350 CHEMIN DE PRE NEUF - 38350 La mure, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 482 906 294 représentée par la Société JELT

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 24 septembre, au siège

social, La soussignée,

La Société EASY INFO SERVICES, SARL, dont le siège social est fixé 49 AVENUE MARCELLIN BERTHELOT - 38200 VIENNE, (ci-après l'« **Associé Unique**»), de la Société **GLOBE SERVICES**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 12.000,00 Euros, dont le siège social est situé 350 CHEMIN DE PRE NEUF - 38350 LA MURE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 482 906 294 RCS GRENOBLE, (ci-après la «**Société**»),

détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- le projet de contrat de cession d'actions ;
- l'ordre de mouvement portant sur la cession des actions cédées ;
- le formulaire de cession des droits sociaux (formulaire cerfa).

a pris conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- autorisation de cession d'actions et agrément d'un associé ;
- démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
- pouvoirs pour les formalités.

La société **JELT**, le Président, a été régulièrement informée des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constatant que le capital social est entièrement libéré,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et ;
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée.

JP

DEUXIÈME DÉCISION

Autorisation de cession et agrément au profit de la Société JELT

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du projet de cession d'actions suivant devant intervenir à l'issue de l'adoption de la présente décision entre :

- La Société EASY INFO SERVICES, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est fixé 49 AVENUE MARCELLIN BERTHELOT - 38200 Vienne, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 495 110 876 représentée par Monsieur Jérémie PIEDEBOUT (le Vendeur)

au profit de :

- La Société JELT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 5.000,00 Euros, dont le siège social est fixé 957 ROUTE DES CREZ - 38780 Eyzin-Pinet, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 832 967 228 représentée par Monsieur Jeremie, Franck, Stephane PIEDEBOUT (l'Acheteur)

décide conformément aux dispositions statutaires de la Société, d'agréer la cession au profit de la Société JELT.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

Démission du Président et nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique,

prend acte de la démission de la Société EASY INFO SERVICES, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est fixé 49 AVENUE MARCELLIN BERTHELOT - 38200 VIENNE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 495 110 876, représentée par son gérant Monsieur Jérémie PIEDEBOUT, de ses fonctions de Président de la Société GLOBE SERVICES, avec effet au 24 septembre 2025.

décide de nommer, en remplacement, à compter du 24 septembre 2025, la Société JELT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 5.000,00 Euros, dont le siège social est fixé 957 ROUTE DES CREZ - 38780 Eyzin-pinet, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 832 967 228, représentée par Monsieur Jérémie PIEDEBOUT, en qualité de nouveau Président de la Société GLOBE SERVICES.

Cette décision est adoptée.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par **l'Associé Unique**.

JP

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Associé Unique

La Société **EASY INFO SERVICES**
Représentée par : **Monsieur Jérémie PIEDEBOUT**

Certifié conforme à l'original.

EASY INFO SERVICES SARL
49 Av. Marcellin Berthelot
38200 VIENNE
Tél. 04.74.53.92.81
APE 723Z 495 110 876 RCS Vienne